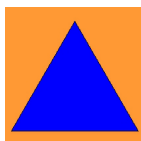


FORMULAIRE D'ANNONCE DE CHANGEMENT D'ADRESSE



Formulaire à compléter intégralement, en caractères majuscules, à retourner daté et signé à votre Office de Protection Civile (Protection Civile - Service d'Incendie et de Secours).

Veillez vous conformer aux instructions données en page 2.

Destiné uniquement aux astreints incorporés dans la protection civile en Ville de Genève.

A. COORDONNES DU DEMANDEUR

1. Nom(s) 2. Prénom(s)

3. Date de naissance 4. N° AVS

B. NOUVELLE ADRESSE

5. Rue 6. N° Rue

7. Chez 8. N° App

9. Commune 10. NPA

11. Tél Privé 12. Natel Privé

13. Tél. Prof. 14. Natel Prof.

15. Depuis le

C. ANCIENNE ADRESSE

16. Rue 17. N° Rue

18. Commune 19. NPA

20. Remarque :

Veuillez, SVP, informer le Département Militaire de mon changement d'adresse.

22. Genève, le

23. Signature

Merci de remplir ce formulaire, de l'imprimer et de le **signer** avant de nous le retourner par poste à
Service d'Incendie et de Secours - Protection Civile - Case Postale 272 - 1211 Genève 8

Instructions à l'usage des utilisateurs du formulaire d'annonce de changement d'adresse

Les changements d'adresse, dans la commune également, doivent être annoncés dans les 8 jours à l'office de la protection civile (Service d'incendie et de secours, Protection Civile, Case Postale 272 à 1211 Genève 8) et au contrôle des habitants de la commune de domicile. Les contrevenants sont punissables.

Les formulaires d'annonce de changement d'adresse peuvent être soit envoyés par la poste soit déposés au guichet de votre office de protection civile dûment accompagné de votre livret de service.

Justificatif(s) à fournir

Si vous changez de domicile sans quitter votre commune de résidence, veuillez joindre uniquement votre livret de service.

Si vous changez de domicile et de commune de résidence sans quitter le canton de Genève, veuillez joindre uniquement votre livret de service.

Si vous changez de canton de domicile, veuillez joindre votre livret de service ainsi qu'une copie de l'attestation de changement d'adresse délivrée par l'Office Cantonal de la Population de votre commune de résidence.

Si vous quittez le territoire suisse, veuillez joindre votre livret de service ainsi qu'une copie de l'attestation de départ délivrée par l'Office Cantonal de la Population de votre commune de résidence.

Frais et émoluments administratifs

Il n'y a aucun frais pour une annonce de modification d'adresse auprès de l'Office de Protection Civile.

En cas de demande de remplacement du livret de service, des frais de remplacement de CHF 80.00 peuvent être réclamés à l'astreint.

Les frais et les émoluments administratifs que pourraient réclamer une autre administration restent dus selon les tarifs appliqués par cette dernière.

Adresses et horaires

Service d'incendie et de secours
Protection Civile
Case Postale 272
1211 Genève 8

Ouvert tous les jours du lundi au vendredi
de 07H45 à 12H00
et
de 13H30 à 17H00